Phase : DCE
Indice : A
Juillet 2026

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES

Travaux de confortement des balcons et de ravalement de façades

LOGEMENTS DE LA GENDARMERIE NATIONALE — CASERNE DE MONTESORO
Avenue Paul Giacobbi · 20600 Bastia

LOT N°03
RAVALEMENT DE FAÇADES

MAÎTRE D'OUVRAGE

État — Gendarmerie Nationale
Caserne de Montesoro
Avenue Paul Giacobbi
20600 Bastia

MAÎTRE D'ŒUVRE / ÉCONOMISTE

BVP Ingénierie
ZAE d'Erbajolo / Pastorec — Rue Marcelle Conrad
20600 Bastia
Tél. 04 95 30 44 13
Une société du groupe BALDASSARI

BUREAU D'ÉTUDES STRUCTURE

BETEM
Bureau d'Études Techniques — Structure

BUREAU D'ÉTUDES GÉOTECHNIQUE

ROCCA E TERRA
Bureau d'Études Techniques — Géotechnique

Lot N°03 — RAVALEMENT DE FAÇADES

SOMMAIRE

03.0 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES 5
03.0.1 GÉNÉRALITÉS 5
03.0.1.1 OBJET ET CONNAISSANCE DES TRAVAUX 15
03.0.1.2 TYPE DE MARCHÉ ET OBLIGATION DE RÉSULTAT 6
03.0.1.3 DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS NON LIMITATIFS 6
03.0.1.4 DOCUMENTS D'EXÉCUTION À FOURNIR PAR L'ENTREPRISE 6
03.0.1.5 PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX MARCHÉS PUBLICS 7
03.0.1.6 ÉCHANTILLONS, PRÉLÈVEMENTS ET ESSAIS 7
03.0.1.7 PROTECTION DES OUVRAGES, SÉCURITÉ ET SITE OCCUPÉ 7
03.0.1.8 TRAITEMENT DES DÉCHETS DE CHANTIER 7
03.0.2 QUALITÉ DES MATÉRIAUX 7
03.0.2.1 REVÊTEMENTS DE FAÇADE (RPE ET PEINTURES) 7
03.0.2.2 PRODUITS DE RÉPARATION DES BÉTONS 8
03.0.2.3 ÉCHAFAUDAGES ET PROTECTIONS 8
03.0.3 PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE 8
03.0.3.1 DIAGNOSTIC ET PRÉPARATION DES SUPPORTS 8
03.0.3.2 TRAVAUX SUR BÉTONS 8
03.0.3.3 APPLICATION DES REVÊTEMENTS 8
03.0.3.4 CONDITIONS D'EXÉCUTION 8
03.0.4 LIMITES DE PRESTATIONS 8
03.1 DESCRIPTION DES TRAVAUX 10
03.1.0 TRAVAUX PRÉPARATOIRES, INSTALLATION DE CHANTIER 10

03.1.0.1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES 10
03.1.0.2 INSTALLATION DE CHANTIER 10
03.1.0.3 TRAITEMENT DES DÉCHETS 10
03.1.1 DIAGNOSTIC ET INVESTIGATIONS 10
03.1.1.1 PHOTOGRAPHIES 10
03.1.1.2 ANALYSE DE L'HYGROMÉTRIE 11
03.1.1.3 DIAGNOSTIC DES SUPPORTS 11
03.1.2 PROTECTIONS COLLECTIVES DE FAÇADE 11
03.1.2.1 ÉCHAFAUDAGES 11
03.1.2.2 APPAREILS DE MANUTENTION 11
03.1.2.3 PROTECTIONS ET CALFEUTREMENTS 11
03.1.2.4 BÂCHES ET FILETS 11
03.1.2.5 SIGNALISATION 12
03.1.3 DÉPOSE / REPOSE D'ÉQUIPEMENTS 12
03.1.3.1 DÉPOSE / REPOSE D'ÉQUIPEMENTS EN FAÇADES 12
03.1.4 NETTOYAGE - DÉCAPAGE 12
03.1.4.1 NETTOYAGE DES FAÇADES 12
03.1.4.2 DÉCAPAGE DES FAÇADES 12
03.1.5 TRAVAUX SUR BÉTONS 12
03.1.5.1 ÉCLATEMENTS DES BÉTONS 12
03.1.6 PRÉPARATIONS AVANT ENDUITS 13
03.1.6.1 TRAITEMENTS DES JOINTS 13
03.1.6.2 RESTRUCTURATION DU SUPPORT 13
03.1.7 REVÊTEMENT PEINTURE ÉPAIS (RPE) 13
03.1.7.1 FINITIONS DES SURFACES COURANTES 13

03.1.7.2 RPE 13
03.1.8 PEINTURE IMPERMÉABLE ET MICROPOREUSE 13
03.1.8.1 PRÉPARATION DES SUPPORTS 13
03.1.8.2 PEINTURE PLIOLITE 14
03.1.9 DIVERS 14
03.1.9.1 COUVRE-JOINT 14
03.1.10 ÉCHAFAUDAGES 14
03.1.11 PROTECTIONS ET CALFEUTREMENTS 14
03.1.12 NETTOYAGE DES FAÇADES 14
03.1.13 PRÉPARATION DES SUPPORTS 14
03.1.14 PEINTURE ACRYLIQUE 15
03.1.15 DIVERS 15
03.1.15.1 COUVRE-JOINT 15

03.0 PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

03.0.1 GÉNÉRALITÉS

03.0.1.1 OBJET ET CONNAISSANCE DES TRAVAUX

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) a pour objet de définir l'ensemble des prestations, ouvrages et sujétions incombant à l'entreprise titulaire du lot « Ravalement de Façades », dans le cadre de l'opération de travaux de confortement des balcons et de ravalement de façades des logements de la Gendarmerie Nationale, situés au sein de la caserne de Montesoro, avenue Paul Giacobbi à Bastia (20600).

L'opération concerne quatre (4) bâtiments d'habitation collective : trois bâtiments en R+4 (bâtiments 5, 6 et 7) et un bâtiment en R+8 (bâtiment 4). Les travaux, réalisés en site occupé, portent principalement sur la reprise structurelle des balcons dégradés, la réfection de leur étanchéité et de leurs revêtements, le remplacement des garde-corps et la remise en état des façades concernées.

Au titre du présent lot, l'entreprise aura notamment à sa charge :

- Les travaux préparatoires, l'installation de chantier, le diagnostic des supports et le traitement des déchets ;
- La mise en place des protections collectives de façade : échafaudages, protections, calfeutrements, bâches, filets et signalisation ;
- La dépose et la repose des équipements de façade (climatiseurs, goulottes, protège-câbles) ;
- Le nettoyage et le décapage des façades concernées par les travaux ;
- Les travaux de réparation sur bétons : piquetage, passivation des aciers et mortier de réparation R3 ;
- La préparation des supports, le traitement des joints et des fissures ;
- La mise en œuvre du revêtement plastique épais (RPE) et la mise en peinture des sous-faces de balcons ;
- Les ouvrages divers (couvre-joints) et, en PSE (prestations supplémentaires éventuelles), le traitement des façades non concernées par les travaux de balcons.

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance de l'article « GÉNÉRALITÉS » et devra réaliser tous les travaux nécessaires en fonction de leur nature et de leur importance. Il reconnaît avoir suppléé, par ses connaissances professionnelles, aux détails qui pourraient être omis dans les différentes pièces du dossier. Cette directive a pour effet d'obtenir une parfaite finition de l'ouvrage, quels que soient les méthodes et matériels employés, y compris l'évacuation et la mise en décharge des déblais et gravois.

L'entreprise est réputée avoir pris connaissance des lieux et de toutes les conditions pouvant avoir une influence sur l'exécution de ses travaux. Cette prise de connaissance concerne notamment : l'accessibilité au site et les possibilités de stockage et d'installation de chantier ; l'acheminement des matériaux vers leur zone de montage ; les servitudes attachées au site, les contraintes d'horaires et de nuisances vis-à-vis des occupants et des tiers ; la position et l'état des ouvrages existants. L'entreprise ne pourra arguer d'une quelconque ignorance de ces éléments pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

03.0.1.2 TYPE DE MARCHÉ ET OBLIGATION DE RÉSULTAT

Les ouvrages du présent lot sont traités à prix global et forfaitaire. Le prix forfaitaire rémunère le titulaire pour un ensemble de prestations, un ouvrage ou une partie d'ouvrage définis au marché, indépendamment des quantités réellement mises en œuvre. Les quantités portées à la D.P.G.F. sont données à titre indicatif ; l'entreprise devra les vérifier et, le cas échéant, les rectifier dans le cadre de l'établissement de son offre.

Le présent lot est soumis à une obligation de résultat. L'entrepreneur devra prendre connaissance des prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens et adapter ses propres ouvrages pour assurer une parfaite finition de l'ensemble. Dans le cas où l'entrepreneur estimerait qu'il existe dans le dossier de consultation des omissions, erreurs ou non-conformités avec la réglementation en vigueur, il devra en tenir compte dans l'établissement de son prix et en aviser le maître d'œuvre par note explicative détaillée.

03.0.1.3 DOCUMENTS TECHNIQUES CONTRACTUELS NON LIMITATIFS

Les ouvrages faisant l'objet du présent marché devront répondre à toutes les clauses, conditions et prescriptions des documents techniques et réglementaires qui leur sont applicables, dans leur dernière édition en vigueur à la date de remise des offres. La liste ci-après n'est pas limitative :

- Le Code de la commande publique et le C.C.A.G. — Travaux applicable au marché ;
- Les Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) et normes NF DTU en vigueur ;
- Les normes françaises (NF), européennes (EN) et internationales (ISO) applicables ;
- Les règles de calcul (Eurocodes) et les Avis Techniques du CSTB ;
- Les règlements de sécurité, notamment le Code du travail et le Code de la construction et de l'habitation ;
- NF DTU 42.1 — Réfection de façades en service par revêtements d'imperméabilité à base de polymères ;
- NF DTU 59.1 — Travaux de peinture des bâtiments ; NF DTU 59.2 — Revêtements plastiques épais (RPE) ;
- Série NF EN 1504 — Produits et systèmes de réparation et de protection des structures en béton (passivation des aciers, mortiers R3) ;
- Série NF EN 1062 — Produits de peinture et revêtements pour murs extérieurs ;
- NF DTU 42.1 et classement des revêtements (classes D1 à D3, familles I à IV) ;
- NF EN 12811 — Équipements temporaires de chantier (échafaudages), et Recommandations de la CNAM ;
- Réglementation relative à la sécurité et à la protection de la santé sur les chantiers en site occupé.

En cas d'erreur ou de contradiction entre les documents, la hiérarchie des pièces sera la suivante : plans de l'architecte, plans d'exécution, C.C.A.P., C.C.T.P., D.P.G.F. Lorsque l'entreprise utilisera des procédés ou matériaux non traditionnels, non régis par les documents de référence, ceux-ci devront obligatoirement faire l'objet d'un Avis Technique, voire d'un A.T.Ex., délivré par le C.S.T.B.

Nota : en cas de réédition, de modification ou de mise à jour, le document de référence est celui en vigueur à la date de signature du présent C.C.T.P.

03.0.1.4 DOCUMENTS D'EXÉCUTION À FOURNIR PAR L'ENTREPRISE

Avant tout commencement d'exécution, l'entreprise établira à ses frais et soumettra au visa du maître d'œuvre et du bureau de contrôle l'ensemble des documents d'exécution nécessaires à la parfaite réalisation de ses ouvrages, notamment :

- Les plans, notes de calcul et détails d'exécution de ses ouvrages ;
- Les fiches techniques, procès-verbaux d'essais et Avis Techniques des produits et matériaux proposés ;

— Le plan d'installation de chantier et le calendrier détaillé d'exécution ;
— Le P.P.S.P.S. (Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé) ;
— Le Dossier des Ouvrages Exécutés (D.O.E.) et les notices d'entretien en fin de chantier.

Aucun ouvrage ne pourra être exécuté avant obtention du visa correspondant. Le visa du maître d'œuvre ne dégage en rien l'entreprise de sa responsabilité quant à l'exactitude et à la conformité de ses documents et ouvrages.

03.0.1.5 PRESCRIPTIONS APPLICABLES AUX MARCHÉS PUBLICS

Les travaux étant réalisés dans le cadre d'un marché public, l'entreprise se conformera aux obligations qui en découlent : respect des dispositions du C.C.A.P., assurances et garanties légales (garantie de parfait achèvement, garantie de bon fonctionnement, garantie décennale), tenue des réunions de chantier, respect du calendrier d'exécution et des pénalités associées, et production des attestations d'assurance et de qualification avant démarrage.

03.0.1.6 ÉCHANTILLONS, PRÉLÈVEMENTS ET ESSAIS

L'entreprise présentera, avant approvisionnement, les échantillons de tous les matériaux et éléments apparents (teintes, finitions, profilés, carreaux, etc.) soumis au choix et à l'agrément du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage. Elle réalisera à ses frais les prélèvements, essais et contrôles de conformité prévus par les D.T.U. et normes en vigueur. Aucune fabrication en série ne pourra débuter avant validation des prototypes et échantillons de référence.

03.0.1.7 PROTECTION DES OUVRAGES, SÉCURITÉ ET SITE OCCUPÉ

Les travaux se déroulant en site occupé, l'entreprise prendra toutes les dispositions nécessaires pour assurer la sécurité des occupants, du personnel et des tiers, et pour limiter les nuisances (bruit, poussières, projections). Elle assurera la protection efficace des ouvrages conservés, des équipements privatifs et des parties communes, ainsi que la mise en place et le maintien des protections collectives (garde-corps, filets, bâches, signalisation). Toute dégradation causée aux ouvrages existants sera reprise à ses frais, à l'identique.

03.0.1.8 TRAITEMENT DES DÉCHETS DE CHANTIER

L'entreprise assurera le tri, l'évacuation et le traitement de l'ensemble des déchets issus de ses travaux, vers des filières et installations dûment agréées, conformément à la réglementation en vigueur. Elle tiendra à disposition du maître d'œuvre les bordereaux de suivi des déchets (B.S.D.). Le nettoyage régulier du chantier et de ses abords fait partie intégrante de sa prestation.

03.0.2 QUALITÉ DES MATÉRIAUX

03.0.2.1 REVÊTEMENTS DE FAÇADE (RPE ET PEINTURES)

Le revêtement de façade sera un revêtement plastique épais (RPE) de classe D3 conforme aux NF DTU 42.1 / 59.2 et à la série NF EN 1062, comprenant un fixateur d'adhérence et une finition de teinte reprise à l'identique de l'existant (polychromie). Les sous-faces de balcons et de terrasses recevront une peinture décorative minérale mate, imperméable et microporeuse, de type pliolite, de classe D2, appliquée sur fixateur suivant prescriptions du fabricant. Teintes soumises à l'agrément du maître d'œuvre sur échantillons.

03.0.2.2 PRODUITS DE RÉPARATION DES BÉTONS

Les produits de réparation seront conformes à la série NF EN 1504 : passivation des aciers par produit adapté après décapage, puis reconstitution au mortier de réparation structural fibré de classe R3 minimum. Les produits de traitement des fissures et de calfeutrement des joints seront des mastics élastomères de première catégorie, compatibles avec les supports et les revêtements.

03.0.2.3 ÉCHAFAUDAGES ET PROTECTIONS

Les échafaudages seront conformes à la norme NF EN 12811, montés, réceptionnés et maintenus par une entreprise qualifiée. Ils seront équipés des protections collectives, bâches et filets nécessaires. Les couvre-joints de dilatation seront en aluminium, de largeur 45 mm.

03.0.3 PRESCRIPTIONS DE MISE EN ŒUVRE

03.0.3.1 DIAGNOSTIC ET PRÉPARATION DES SUPPORTS

Préalablement aux travaux, l'entreprise réalisera un diagnostic des supports : relevé photographique, bilan hygrométrique et évaluation de la porosité et de la cohésion des supports. Les façades seront nettoyées par jet sous pression (brossage, rinçage) puis, le cas échéant, décapées pour éliminer les revêtements existants non adhérents.

03.0.3.2 TRAVAUX SUR BÉTONS

Les bétons éclatés ou dégradés (sous-faces et rives de balcons) seront piquetés jusqu'au béton sain ; les aciers apparents seront décapés et passivés, puis le béton sera reconstitué au mortier de réparation R3, conformément à la série NF EN 1504. Les fissures seront ouvertes puis traitées au mastic adapté ; les joints de gros œuvre seront contrôlés et réparés.

03.0.3.3 APPLICATION DES REVÊTEMENTS

Avant application, tous les travaux préparatoires seront achevés (étanchéité horizontale, traitement des remontées capillaires, évacuations pluviales, points singuliers). Le RPE sera appliqué en système complet (fixateur puis finition) conformément au NF DTU 42.1 et aux prescriptions du fabricant, en respectant les consommations et délais de recouvrement. Les sous-faces de balcons recevront la peinture pliolite après préparation. Les teintes respecteront la polychromie existante.

03.0.3.4 CONDITIONS D'EXÉCUTION

Les applications ne seront pas réalisées par temps de pluie, de gel, de forte chaleur ou de vent excessif. Les supports devront présenter un taux d'humidité compatible avec les produits. L'entreprise assurera la protection des ouvrages adjacents (menuiseries, garde-corps, sols) et le nettoyage en fin de chantier.

03.0.4 LIMITES DE PRESTATIONS

L'entrepreneur du présent lot doit l'ensemble des ouvrages et sujétions nécessaires au parfait et complet achèvement de ses prestations, y compris les ouvrages accessoires, même non explicitement décrits, dès lors

qu'ils sont indispensables à la bonne exécution et à la tenue dans le temps des ouvrages. Les principales limites de prestations sont précisées ci-après :

- Les reprises structurelles des balcons (poutres, consoles, clavetage) relèvent du lot Gros Œuvre ; le présent lot assure la réparation superficielle des bétons de façade et sous-faces (piquetage, passivation, R3) ;
- Les revêtements de sol des balcons et leur étanchéité relèvent du lot Carrelage ;
- Les garde-corps et couvertines relèvent du lot Serrurerie / Ferronnerie ; le présent lot assure les raccordements et finitions de peinture au droit de ces ouvrages ;
- Les échafaudages et protections collectives de façade nécessaires aux travaux sont dus au présent lot ;
- Les prestations supplémentaires éventuelles (PSE) (façades hors zones de balcons) ne sont dus que s'ils sont expressément retenus par le maître d'ouvrage.

03.1
DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les articles ci-après renvoient à la décomposition de la D.P.G.F. du lot, dont les quantités sont détaillées par bâtiment (bâtiments 4, 5, 6 et 7). Les travaux en base concernent les façades traitées avec balcons ; des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) sont prévus pour les façades restantes.

03.1.0 TRAVAUX PRÉPARATOIRES, INSTALLATION DE CHANTIER

03.1.0.1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Réalisation du dossier d'exécution, démarches administratives et Dossier des Ouvrages Exécutés (D.O.E.).

Localisation : Ensemble du projet.

Unité de métré : Ensemble (Ens).

03.1.0.2 INSTALLATION DE CHANTIER

Installation de chantier : vestiaires, réfectoire, sanitaires, container pour matériels, toutes mesures de protection du personnel, amenée et repliement des matériaux et matériels, suivant plans. La base-vie est mise à disposition par le maître d'ouvrage.

Localisation : Ensemble du projet, suivant plans.

Unité de métré : Ensemble (Ens).

03.1.0.3 TRAITEMENT DES DÉCHETS

Mise en place et repliement de benne, évacuation et mise en décharge des déchets, toutes mesures de protection du personnel.

Localisation : Ensemble du projet.

Unité de métré : Ensemble (Ens).

03.1.1 DIAGNOSTIC ET INVESTIGATIONS

03.1.1.1 PHOTOGRAPHIES

Prise de clichés photographiques.

Localisation : Ensemble des façades.

Unité de métré : Pour mémoire (PM).

03.1.1.2 ANALYSE DE L'HYGROMÉTRIE

Bilan hygrométrique.

Localisation : Ensemble des façades.

Unité de métré : Pour mémoire (PM).

03.1.1.3 DIAGNOSTIC DES SUPPORTS

Évaluation de la porosité des supports.

Localisation : Ensemble des façades.

Unité de métré : Pour mémoire (PM).

03.1.2 PROTECTIONS COLLECTIVES DE FAÇADE

03.1.2.1 ÉCHAFAUDAGES

Fourniture, installation et repli d'échafaudage sur les niveaux R+1 à R+5 (et R+6 à R+8 pour le bâtiment en R+8).

Localisation : Ensemble des façades traitées avec balcons — bâtiments 4, 5, 6 et 7.

Unité de métré : Mètre carré (m²).

03.1.2.2 APPAREILS DE MANUTENTION

Poulies, monte-charges.

Localisation : Ensemble des façades.

Unité de métré : Pour mémoire (PM).

03.1.2.3 PROTECTIONS ET CALFEUTREMENTS

Protection horizontale, calfeutrement des menuiseries.

Localisation : Ensemble des façades.

Unité de métré : Ensemble (Ens).

03.1.2.4 BÂCHES ET FILETS

Bâches et filets de protection (chiffrés dans le poste échafaudage).

Localisation : Ensemble des façades.

Unité de métré : Pour mémoire (PM).

03.1.2.5 SIGNALISATION

Signalisation de chantier.

Localisation : Ensemble des façades.

Unité de métré : Ensemble (Ens).

03.1.3 DÉPOSE / REPOSE D'ÉQUIPEMENTS

03.1.3.1 DÉPOSE / REPOSE D'ÉQUIPEMENTS EN FAÇADES

Dépose et repose à l'identique des équipements privatifs ou communs en façade (unités extérieures de climatisation, tout autre équipement le nécessitant), y compris reprise ou remplacement des goulottes et protège-câbles si nécessaire.

Localisation : Ensemble des façades traitées avec balcons — bâtiments 4, 5, 6 et 7.

Unité de métré : Unité (U).

03.1.4 NETTOYAGE - DÉCAPAGE

03.1.4.1 NETTOYAGE DES FAÇADES

Élimination des impuretés à l'aide d'un jet sous pression (brossage, rinçage).

Localisation : Ensemble des façades traitées avec balcons — bâtiments 4, 5, 6 et 7.

Unité de métré : Mètre carré (m²).

03.1.4.2 DÉCAPAGE DES FAÇADES

Décapage du revêtement existant, élimination des peintures existantes par tout moyen approprié.

Localisation : Ensemble des façades traitées avec balcons — bâtiments 4, 5, 6 et 7.

Unité de métré : Mètre carré (m²).

03.1.5 TRAVAUX SUR BÉTONS

03.1.5.1 ÉCLATEMENTS DES BÉTONS

Reprise des bétons : piquetage des parties non adhérentes, traitement des aciers par passivation, reprise au mortier de réparation de type R3.

Localisation : Sous-faces et rives des balcons — bâtiments 4, 5, 6 et 7.

Unité de métré : Ensemble (Ens).

03.1.6 PRÉPARATIONS AVANT ENDUITS

03.1.6.1 TRAITEMENTS DES JOINTS

Joints de gros œuvre existants (joints de dilatation) : contrôle et réparation.

Localisation : Suivant façades — bâtiments 4, 5, 6 et 7.

Unité de métré : Mètre linéaire (ml).

03.1.6.2 RESTRUCTURATION DU SUPPORT

Traitement des fissures (ouverture au disque ou à la griffe, mastic adapté) et traitement des éléments structurels suivant diagnostic de l'entreprise.

Localisation : Suivant façades et diagnostic de l'entreprise.

Unité de métré : Ensemble (Ens) pour le traitement des fissures ; pour mémoire (PM) pour le traitement des éléments structurels.

03.1.7 REVÊTEMENT PEINTURE ÉPAIS (RPE)

03.1.7.1 FINITIONS DES SURFACES COURANTES

Avant peinture, achèvement de tous les travaux préparatoires (étanchéité horizontale, remontées capillaires, évacuations pluviales, etc.) et traitement des points singuliers.

Localisation : Ensemble des façades avec des balcons.

Unité de métré : Pour mémoire (PM).

03.1.7.2 RPE

Application d'un revêtement de peinture épais classe D3, comprenant une couche de fixateur et une finition en polychromie à l'identique de l'existant.

Localisation : Ensemble des façades avec des balcons.

Unité de métré : Mètre carré (m²).

03.1.8 PEINTURE IMPERMÉABLE ET MICROPOREUSE

03.1.8.1 PRÉPARATION DES SUPPORTS

Avant peinture, travaux préparatoires : nettoyage, traitement des points singuliers.

Localisation : Ensemble des sous-faces de terrasses et de balcons — bâtiments 4, 5, 6 et 7.

Unité de métré : Mètre carré (m²).

03.1.8.2 PEINTURE PLIOLITE

Application d'une peinture décorative minérale mate comprenant une couche de fixateur et une couche de peinture classe D2, suivant prescriptions du fabricant.

Localisation : Ensemble des sous-faces de terrasses et de balcons — bâtiments 4, 5, 6 et 7.

Unité de métré : Mètre carré (m²).

03.1.9 DIVERS

03.1.9.1 COUVRE-JOINT

Couvre-joint de dilatation en aluminium, largeur 45 mm.

Localisation : Façades — bâtiments 4, 5, 6 et 7.

Unité de métré : Mètre linéaire (ml).

PSE — PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES ÉVENTUELLES (hors total de base)

Les prestations ci-après ne sont dues que si elles sont retenues par le maître d'ouvrage. Elles ne sont pas comprises dans le total de base et concernent l'ensemble des façades hors façades traitées avec balcons.

03.1.10 ÉCHAFAUDAGES

Fourniture, installation et repli d'échafaudage sur les niveaux R+1 à R+5 (et R+6 à R+8 pour le bâtiment en R+8).

Localisation : Ensemble des façades hors façades traitées avec balcons — bâtiments 4, 5, 6 et 7.

Unité de métré : Mètre carré (m²).

03.1.11 PROTECTIONS ET CALFEUTREMENTS

Protection horizontale, calfeutrement des menuiseries.

Localisation : Ensemble des façades.

Unité de métré : Ensemble (Ens).

03.1.12 NETTOYAGE DES FAÇADES

Élimination des impuretés à l'aide d'un jet sous pression (lessivage, rinçage).

Localisation : Ensemble des façades hors façades traitées avec balcons — bâtiments 4, 5, 6 et 7.

Unité de métré : Mètre carré (m²).

03.1.13 PRÉPARATION DES SUPPORTS

Avant peinture, travaux préparatoires : nettoyage, traitement des points singuliers.

Localisation : Ensemble des façades hors façades traitées avec balcons.

Unité de métré : Pour mémoire (PM).

03.1.14 PEINTURE ACRYLIQUE

Application d'une peinture décorative minérale mate classe D2, suivant prescriptions du fabricant.

Localisation : Ensemble des façades hors façades traitées avec balcons — bâtiments 4, 5, 6 et 7.

Unité de métré : Mètre carré (m²).

03.1.15 DIVERS

03.1.15.1 COUVRE-JOINT

Couvre-joint de dilatation en aluminium, largeur 45 mm.

Localisation : Façades — bâtiments 4, 5, 6 et 7.

Unité de métré : Mètre linéaire (ml).